

Nom du produit: LORSBAN™ 50W Insecticide

Date de création: 12/04/2014

DOW AGROSCIENCES CANADA INC. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: LORSBAN™ 50W Insecticide

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Insecticide prêt à l'emploi

IDENTIFICATION DE LA SOCIETEDOW AGROSCIENCES CANADA INC.
2100 450 1ST STREET SW
CALGARY AB T2P 5H1
CANADA**Pour une mise à jour de la fiche ou de l'information sur le produit:** 800-667-3852**Préparé par:** Pour utilisation au Canada, préparé par les Services de communication de renseignements sur les dangers - Environnement, santé et sécurité.**Date de révision:** 12/04/2014**Information aux clients:**800-667-3852 solutions@dow.com**NUMERO D'APPEL D'URGENCE****Contact d'urgence 24h/24:** 613-996-6666**Contact local en cas d'urgence:** 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Informations générales en cas d'urgence**Aspect**

Etat physique	Poudre
Couleur	Gris
Odeur	Nauséabonde

Résumé des dangers**ATTENTION!!**

Des fumées toxiques peuvent être libérées au cours d'un incendie.
Peut irriter les yeux.
En cas d'ingestion, ce produit est nocif.
Peut être nocif par inhalation.
Danger de cancer.
Le produit en poudre peut former un mélange explosif air-poussières.
Risque de glisser.
Isoler la zone.
Rester en amont du vent par rapport au déversement.

Effets potentiels sur la santé

Yeux: Peut provoquer une irritation oculaire modérée.
Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Peau: Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.
Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Inhalation: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir.
D'après les données disponibles des effets narcotiques n'ont pas été observés.
Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

Ingestion: Toxicité modérée par ingestion.
L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Exposition chronique: Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:
Une exposition excessive peut produire une inhibition de la cholinestérase de type organophosphate. Les symptômes d'exposition excessive à l'ingrédient actif peuvent comprendre: maux de tête, étourdissements, incoordination, secousses musculaires, tremblements, nausées, crampes abdominales, diarrhée, transpiration, rétrécissement des pupilles, vision trouble, salivation, larmolement, serrement à la poitrine, miction excessive, convulsions.
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Glandes surrénales.
Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à l'utilisation.
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.
Les résultats d'études de reproduction sur des animaux de laboratoires indiquent que le chlorpyrifos ne provoque pas d'effets néfastes sur la fécondité. Des preuves de toxicité sur les descendants existent, mais uniquement à des doses assez élevées pour provoquer des effets toxiques importants chez les parents.
Pour le ou les composants mineurs:
La silice cristalline s'est révélée cancérigène chez les animaux de laboratoire et les humains. Dans deux études menées sur des rats durant toute leur vie, l'inhalation de dioxyde de titane a provoqué une fibrose et des tumeurs aux poumons. Les effets seraient attribuables à la surcharge du mécanisme normal de dégagement des voies respiratoires causée par les conditions extrêmes des études. Les travailleurs exposés au dioxyde de titane dans le lieu de travail n'ont montré aucune incidence anormale de maladies respiratoires chroniques ou de cancer du poumon. Dans des études sur l'administration à vie de TiO₂ dans la nourriture, cette substance ne s'est pas révélé cancérigène chez les animaux de laboratoire.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Pour cent en poids
Chlorpyrifos	2921-88-2	50.0%
Calcium polysilicate	1344-95-2	29.0%
Kaolin	1332-58-7	>= 0.4 - <= 9.6 %
Titanium dioxide	13463-67-7	0.3%
Silica, cristalline (quartz)	14808-60-7	0.1%
Reste	Pas disponible	>= 10.0 - <= 19.6 %

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

Ingestion: Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Le chlorpyrifos est un inhibiteur de la cholinestérase. Traiter en mode symptomatique. Dans le cas d'une grave intoxication, utiliser immédiatement l'antidote après avoir créé un courant d'air et fait respirer. L'atropine, seulement par injection, est l'antidote préférable. Les oximes, tels que le 2-PAM/Protopam, peuvent aider en thérapie si elles sont utilisées tôt; cependant, il faut les utiliser conjointement avec l'atropine. Tenter de maîtriser les crises en administrant par voie intraveineuse de 5 à 10 mg de diazépam (pour un adulte) pendant 2 à 3 minutes. Répéter à toutes les 5 à 10 minutes au besoin. Surveiller de près en cas d'hypotension, de dépression respiratoire et de nécessité d'intubation. Si les crises persistent après 30 mg, envisager un deuxième agent. Si les crises persistent ou se reproduisent, administrer par voie intraveineuse de 600 à 1200 mg de phénobarbital (pour un adulte) dilué dans 60 ml de solution saline à 0,9 % à raison de 25-50 mg/minute. Évaluer l'hypoxie, la dysrythmie, les troubles électrolytiques, l'hypoglycémie (traiter les adultes avec 100 mg de dextrose par intraveineuse). Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. S'il y a exposition, des tests sur la cholinestérase du plasma et des globules rouges peuvent indiquer l'importance de l'exposition (des données de base sont utiles). Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Eau. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: donnée non disponible

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de soufre. Composés phosphoreux. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Ne pas laisser les poussières s'accumuler. En suspension dans l'air, les poussières peuvent constituer un danger d'explosion. Réduire les sources d'inflammation au minimum. Si les couches de poussières sont exposées à des températures élevées, elles peuvent prendre feu spontanément. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une réinflammation. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Isoler la zone. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle». Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas avaler. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Tenir hors de portée des enfants. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sûres: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

Stabilité au stockage

Éviter les températures supérieures à 70 °C

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Chlorpyrifos	ACGIH	TWA Inhalable fraction and vapor	0.1 mg/m3
	ACGIH	TWA	SKIN, BEI
	CA AB OEL	TWA	0.1 mg/m3
	CA BC OEL	TWA Vapeurs et aérosols inhalables	0.1 mg/m3
	CA AB OEL	TWA	SKIN
	CA QC OEL	VEMP	0.2 mg/m3
	CA QC OEL	VEMP	SKIN
	CA BC OEL	TWA	SKIN
	CA ON OEL	TWAEV	SKIN
	ACGIH	TWA	SKIN, BEI
	Calcium polysilicate	CA QC OEL	VEMP Totale
Kaolin	ACGIH	TWA Respirable fraction	2 mg/m3
	CA AB OEL	TWA Respirable	2 mg/m3
	CA BC OEL	TWA Respirable	2 mg/m3
	CA QC OEL	VEMP Respirable	5 mg/m3
Titanium dioxide	ACGIH	TWA	10 mg/m3
	CA AB OEL	TWA	10 mg/m3
	CA BC OEL	TWA	10 mg/m3
	CA QC OEL	VEMP Totale	10 mg/m3
Silica, crystalline (quartz)	CA AB OEL	TWA Matières particulaires respirables	0.025 mg/m3
	CA ON OEL	LMPT Fraction respirable	0.1 mg/m3
	CA QC OEL	VEMP Respirable	0.1 mg/m3
	CA BC OEL	TWA Respirable	0.025 mg/m3

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS

ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains: Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	
Etat physique	Poudre
Couleur	Gris
Odeur	Nauséabonde
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	8.6 10% <i>Electrode de pH</i> (mélange à 10% dans l'eau)
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée d'essais disponible
Point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition (760 mmHg)	Sans objet
Point d'éclair	coupelle fermée Sans objet
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
Limite d'explosivité, inférieure	Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	Sans objet
Tension de vapeur	Très faible

Densité de vapeur relative (air = 1)	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	Sans objet
Hydrosolubilité	Visuel/poudre mouillable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée d'essais disponible
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	Sans objet
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés explosives	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible
Densité du liquide	aucun test nécessaire
Masse volumique apparente	0.277 g/cm ³ <i>Non spécifié</i>
Poids moléculaire	donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: donnée non disponible

Stabilité chimique: Instable à températures élevées.

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: Éviter les températures supérieures à 70 °C
L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Bases. Oxydants.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Cyanure d'hydrogène. Sulfures organiques. Dioxyde de soufre.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations toxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité modérée par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Comme produit.

DL50, rat, femelle, 382 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit.

DL50, lapin, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir. D'après les données disponibles des effets narcotiques n'ont pas été observés. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

Comme produit.

CL50, rat, mâle et femelle, 4 h, Poussière, > 2.53 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Sensibilisation

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles(Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Une exposition excessive peut produire une inhibition de la cholinestérase de type organophosphate.

Les symptômes d'exposition excessive à l'ingrédient actif peuvent comprendre: maux de tête, étourdissements, incoordination, secousses musculaires, tremblements, nausées, crampes abdominales, diarrhée, transpiration, rétrécissement des pupilles, vision trouble, salivation, larmolement, serrement à la poitrine, miction excessive, convulsions.

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Glandes surrénales.

Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à l'utilisation.

Cancérogénicité

Pour le ou les composants mineurs: Dans deux études menées sur des rats durant toute leur vie, l'inhalation de dioxyde de titane a provoqué une fibrose et des tumeurs aux poumons. Les effets seraient attribuables à la surcharge du mécanisme normal de dégagement des voies respiratoires causée par les conditions extrêmes des études. Les travailleurs exposés au dioxyde de titane dans le lieu de travail n'ont montré aucune incidence anormale de maladies respiratoires chroniques ou de cancer du poumon. Dans des études sur l'administration à vie de TiO₂ dans la nourriture, cette substance ne s'est pas révélé cancérogène chez les animaux de laboratoire.

Pour le ou les composants mineurs: La silice cristalline s'est révélée cancérogène chez les animaux de laboratoire et les humains.

L'ingrédient actif n'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Les résultats d'études de reproduction sur des animaux de laboratoires indiquent que le chlorpyrifos ne provoque pas d'effets néfastes sur la fécondité. Des preuves de toxicité sur les descendants existent, mais uniquement à des doses assez élevées pour provoquer des effets toxiques importants chez les parents.

Mutagénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: On considère que l'ingrédient actif a un risque de toxicité génétique minimal sur la base d'une majorité de données négatives ainsi que quelques résultats équivoques ou marginalement positifs.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cancérogénicité

Composant	Liste	Classification
Kaolin	IARC	Group 1: Cancérogène pour l'Homme
Titanium dioxide	IARC	Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme
Silica, cristalline (quartz)	IARC	Group 1: Cancérogène pour l'Homme

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.

Toxicité**Chlorpyrifos****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 0.003 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 0.00068 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Skeletonema costatum, 96 h, inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 0.255 - 0.328 mg/l

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, > 100 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 216 jr, 0.000568 mg/l

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable), Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 216 jr, 0.00226 - 0.00325 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), nombre de descendants, 0.000056 mg/l

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable), Daphnia magna (Grande daphnie), nombre de descendants, 0.000075 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan alimentaire, le produit est hautement toxique pour les oiseaux (CL50 entre 50 et 500 ppm).

DL50 par voie orale, Divers, 122mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 8 jr, 423mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, 0.36microgrammes/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, 0.070microgrammes/abeille

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, 129 mg/kg

Calcium polysilicate

Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune donnée trouvée.

Kaolin

Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes aquatiques.

Titanium dioxide

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

NOEC, mortalité, Leuciscus idus(Ide), Essai en statique, 48 h, > 1,000 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, > 1,000 mg/l

Silica, cristalline (quartz)

Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes aquatiques.

Reste

Toxicité aiguë pour les poissons.

Aucune donnée trouvée.

Persistence et dégradabilité

Chlorpyrifos

Biodégradabilité: Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %).

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 22 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Demande biologique en oxygène (DBO)

Durée d'incubation	DOB
5 jr	0.000 %

Stabilité dans l'eau (demi-vie)

Hydrolyse, demi -vie, 72 jr

Photodégradation

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 1.4 h

Méthode: Estimation

Calcium polysilicate

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

Kaolin

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

Titanium dioxide

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

Silica, crystalline (quartz)

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

Reste

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Potentiel de bioaccumulation

Chlorpyrifos

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 4.7 à 20 °C Estimation

Calcium polysilicate

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Titanium dioxide

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Silica, crystalline (quartz)

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Reste

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Chlorpyrifos

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage(Koc): 8151

Calcium polysilicate

Aucune donnée trouvée.

Silica, crystalline (quartz)

Aucune donnée trouvée.

Reste

Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(Chloropyriphos)
Numéro ONU	UN 3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Chloropyriphos

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(Chloropyriphos)
Numéro ONU	UN 3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Chloropyriphos
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.(Chloropyriphos)
Numéro ONU	UN 3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III

Information supplémentaire:

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÉGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

Ce produit est exempt selon WHMIS

Code national canadien de prévention des incendies

Sans objet

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. Il est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires: 20944

16. AUTRES INFORMATIONS

Système d'évaluation des dangers**NFPA**

Santé	Feu	Réactivité
2	2	1

Révision

Numéro d'identification: 101199476 / A215 / Date de création: 12/04/2014 / Version: 5.2

Code DAS: XRM-4700

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Canada. Ontario OELs
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
LMPT	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
SKIN	Absorbé par la peau.
SKIN, BEI	Absorbé par la peau, indice biologique d'exposition
TWA	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
TWAEV	Valeur d'exposition de moyenne pondérée de temps
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW AGROSCIENCES CANADA INC. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les

prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.